



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CAUNETTE, se sont réunis à 20h à la salle de l'Ostal de la Cesse 5 Rue de la Poterie 34210 LA CAUNETTE, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 24 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

ALVAREZ Henri, VANDANGE Elodie, MONTIEL Michel, GRYMAN Christine, MARCOUIRE Jean-Pierre, GELIS Catherine, GALLY Antoni, JULIEN Carole, MARCOUIRE Rémy, IGER Anne-Claude.

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

DE VOLONTAT Nicolas.

### PARTICIPAIENT À LA RÉUNION :

**Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Élodie VANDANGE** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule, M le Maire explique que dans un budget communal, il y a :

### LE FONCTIONNEMENT qui concerne la gestion courante de la commune :

- les dépenses à caractère général, la masse salariale, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements
- les recettes : les prestations de services, les dotations de l'État, les impôts et taxes

### L'INVESTISSEMENT qui concerne des projets structurants :

- les dépenses : le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement

- les recettes : les dotations, les subventions, l'autofinancement

**LE COMPTE DE GESTION** constitue la reddition des comptes du comptable (DGFIP Direction Générale des Finances Publiques) à l'ordonnateur (le Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF** constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion.

- **Les 2 documents étant concordants pour les 2 budgets, il les résume dans les tableaux ci-dessous**

**1/ COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
REPORT EXCÈDENT 2024	253.494,53€	96.803,50€	350.298,03€
DÉPENSES 2025	498.811,34€	63.690,44€	562.501,78€
RECETTES 2025	485.507,28€	27.415,73€	512.922,99€
<b>DÉFICIT 2025</b>	<b>-13.304,06€</b>	<b>-36.274,73€</b>	<b>-49.578,79€</b>
RÉSULTAT DE CLÔTURE	240.190,47€	60.528,77€	300.719,24€

Vote pour ce compte de gestion : **POUR** à l'unanimité

Vote pour ce compte administratif. **POUR** à l'unanimité

**2/ COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
REPORT EXCÈDENT 2024	14.887,97€	54.516,96€	69.404,93
DÉPENSES 2025	103.612,21€	52.938,60€	156.550,81€
RECETTES 2025	115.819,40€	43.259,00€	159.078,40€
EXCÈDENT 2025	12.207,19€		
CORRECTIF MANDAT 2022	<b>-12.856,26€</b>		
DÉFICIT 2025		<b>-9.679,60€</b>	
CORRECTIF MANDAT 2022		12.856,26€	
			2.527,59€
RÉSULTAT DE CLÔTURE	14.238,90€	57.693,62€	71.932,52€

Vote pour ce compte de gestion : **POUR** à l'unanimité

Vote pour ce compte administratif. **POUR** à l'unanimité

**3/ REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.**

M le Maire explique dans quelle mesure on répartit et on reporte les résultats de clôture du compte administratif 2025 au budget primitif 2026 .

En l'absence de Restes à Réaliser constatés au 31/12/025 et suite à la clôture du budget de l'eau et de l'assainissement au 31/12/2025, il propose de les affecter de la façon suivante :

EXCÈDENT DE FONCTIONNEMENT - 002	254.429,37€
EXCÈDENT D'INVESTISSEMENT - 001	118.222,39€

Vote pour cette délibération d'affectation des résultats 2025 : vote **POUR** à l'unanimité.

#### **4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.**

M le Maire explique qu'après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats 2025, les résultats reportés sont intégrés dans le budget 2026 .

Il présente le projet de Budget de la Commune qui s'élève :

À 729.442,90€ en dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT

Après reprise de l'excédent de clôture 2025 . 254 429,37 €

À 990.771,52€ en dépenses et recettes d' INVESTISSEMENT

Après reprise de l'excédent de clôture 2025 : 118 222,39 €

Soit globalement à 1 720 214,42 € en dépenses et en recettes

Les principaux investissements prévus au budget communal 2026 concernent :

Les travaux de l'école

La réfection de la passerelle de Coupiac

Le porche

Le sentier d'interprétation

**Il est à noter que l'année 2025 a été déficitaire sur le budget principal (- 13.304,06€ en fonctionnement, - 36.274,73€ en investissement, soit – 49 578,79€), et que de plus ce déficit aurait été aggravé s'il n'y avait pas eu un report de paiement de plusieurs factures éditées en 2025 et reportées sur 2026.**

**Le report du règlement de ces factures à 2026 ainsi que certaines opérations importantes lancées en février dernier, viendront de fait alourdir les dépenses du budget en cours, ce qui compliquera également les résultats de 2026.**

Vote pour ce budget primitif : **POUR** à l'unanimité.

#### **5/ VOTE DU TAUX D'IMPOSITION.**

Lectures des taux par Mr Le Maire :

Taxe foncière bâti : 42,99%

Taxe foncière non-bâti : 80,28%

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 18,65%

**Monsieur le Maire demande de maintenir les taux fixés en 2025.**

Vote : **POUR** à l'unanimité.

## **6/ DÉLIBÉRATION SUR LA COUPE DE BOIS DES PARCELLES EN GESTION PAR L'ONF SUR UNE SURFACE DE 7,5HA.**

votes **POUR** à l'unanimité.

## **7/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire explique que l'état financier de la commune ne permet pas d'augmenter l'enveloppe globale des subventions. Tout de même une répartition plus équitable s'impose.

Voici les propositions :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
ASSOS. AMICALE LAÏQUE	1.100€	1.200€
ASSOS. APHYLANTE ENVIRONNEMENT	1.000€	600€
ASSOS. A.S.O.M RUGBY OLONZAC	150€	500€
ASSOS. DÉPARTEMENTALE COMITES DES FEUX DE FORETS	100€	100€
ANCIENS COMBAT. ET PRISON. AGEL, AIGUES-VIVES, LA CAUNETTE	200€	0€
ASSOS. DES PRODUCTEURS PAYSANS LA CAUNETTE	500€	200€
ASSOS. AMETLIER	1.500€	1.500€
ASSOS. MINERVOISE D'EXPLORATION SPÉLÉOLOGIQUE	250€	250€
ASSOS. PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE A. FAURE D'OLONZAC	100€	100€
ASSOS. SCOLAIRE AIGNE, LA CAUNETTE, MINERVE, VÉLIEUX	950€	1050€
ASSOS. LES PECHEURS QUARANTAIS	100€	100€
COMITE DES FÊTES DE LA CAUNETTE	4.000€	4.000€
*ASSOS. FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	50€	50€
FOYER RURAL DE LA CAUNETTE	1.200€	1.200€
LA CALENDRETA LO CIGAL BIZE MINERVOIS	50€	50€
LES AMIS DU CAUSSE	200€	200€
ECOLE DE RUGBY DE L'ASOM LES DIABLES BLEUS	150€	300€
LIGUE CONTRE LE CANCER	100€	100€
LES RESTAURANTS DU COEUR	200€	200€
SECOURS CATHOLIQUE	100€	100€
SIVU CASERNE DES POMPIERS D'OLONZAC	100€	100€
CHASSEURS ET PROP. SECTION GRAND GIBIER DIANE DE LA CAUNETTE	200€	200€
SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE LA CAUNETTE	400€	600€
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>12.700€</b>	<b>12.700€</b>

Vote : **POUR 9, ABSTENTION : 1** Chrystine GRYPAN

### ***\*ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS AGEL, AIGUES-VIVES, LA CAUNETTE.***

*Monsieur le Maire propose que nous nous retirions de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre qui regroupait les villages d'AGEL, AIGUES-VIVES, LA CAUNETTE car malheureusement tous les anciens combattants adhérents à cette association ont tous disparus et l'organisation de ces commémorations ne correspondent plus aux attentes de nos concitoyens. Cela nous permettra de mieux organiser ces commémorations au sein de notre village tel que MINERVE, AIGNE, etc. le font.*

Vote : **POUR 9, CONTRE 1** Anne-Claude IGER

## **8/ RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission communale des Impôts directs instituée conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, doivent être renouvelés suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mars 2026.

Monsieur le Maire précise que la désignation finale des commissaires communaux sera effectuée par le directeur départemental des Finances Publiques qui choisira 6 commissaires et 6 suppléants sur une liste de 24 contribuables proposés par le Maire et ses adjoints, sans concertation avec les contribuables désignés dont voici la liste :

BLAYAC Stéphane, BAILLADE Mireille, BRU Nicolas, CAPARROS Roland, CARRERE Jean-Marc, CAVAILLE Georges, DARQUEY Audrey, DERROJA Magali, FABRE Marc, FERNANDEZ Jean-Pierre, GALLY Sandrine, GELIS Catherine, GRAL Evelyne, GRYMAN Christine, HENRIET Anny, BION Jacky, LACHAUD Robert, MARCOUIRE Jean-Pierre, MARCOUIRE Sylvette, MONTIEL Michel, RAYSSEGUIER Noelle, RINGOT Monique, TAILHADES Michel, WEISSENBACH Cécile.

Vote : **POUR** à l'unanimité

### **9/ PRISE D'ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT : La Fontaine, La Poste.**

Il est proposé d'instaurer une zone de stationnement interdit sur la zone de la borne incendie de la Fontaine afin d'en garantir en permanence l'accès et la sécurité. De plus le croisement de deux véhicules est impossible sur cette zone si un véhicule stationne près de cette borne d'incendie.

Vote : **POUR** à l'unanimité

\*Suite à cette interdiction, une place pour personne à mobilité réduite avait été pensé dans l'espace situé 10 mètres avant la Fontaine dans le sens de circulation « la côte vers la Fontaine », cet espace étant une zone à risque de chutes de pierres signalées par un panneau A19, il ne sera donc fait aucune matérialisation de place de stationnement PMR. De plus il est bon de rappeler que le stationnement sur cette zone à risques de chutes de pierres est à ses risques et périls.

### **10/ INFORMATION SUR LES BOIS COUCHÉS PAR LA TEMPÊTE NILS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres couchés dans le massif forestier de la commune par la tempête Nils, pourraient être extrait. Une trentaine de forestier ont été consultés, seulement 3 ont répondu, 1 a fait une proposition. Nous attendons encore deux offres. Question De Mme JULIEN Carole sur le bois en face la déchetterie. Mr le maire a répondu que ce n'était pas le nôtre mais il précise qu'il est en relation la société FRANCES pour la récupération du bois stocké sur le plat de la Mine.

### **11/ LANCEMENT DU PROJET EAU POTABLE.**

Suivant l'article L2122-22 du CGCT Monsieur le Maire demande délégation au Conseil Municipal pour entamer les études de faisabilité concernant le projet d'utilisation de l'eau de notre source la FONTFROIDE et toutes démarches nécessaires envers le SIEA du Minervois.

Vote : **POUR 9, ABSTENTION 1** Anne-Claude IGER.

### **12/ SITUATION DU PROJET IRRIGATION.**

Une nouvelle étude complémentaire à celle de 2018 vient d'être lancée son coût est de 20.000€ dont 8.000€ sont pris en charge par la Chambre d'Agriculture et les 12.000€ restant sont pris en charge par les 6 communes concernées par ce projet d'irrigation (2000€ par Commune).

### **13/ NOUVELLE ENTRÉE DES ÉCOLES DE LA CAUNETTE**

L'entrée de l'école actuelle, utilisée depuis plus de 20 ans est totalement non conforme et dangereuse pour nos enfants et enseignants. Nous l'avons présenté lors de nos réunions publiques. Malgré la grande difficulté financière de notre commune, ce désordre ne peut plus durer. Trois devis ont été demandés pour une réalisation simple mais fonctionnelle, la maçonnerie aurait un coût d'environ 8.000€ TTC et la réalisation d'un portail en fer forgé coûterait également environ 8.000€ TTC. Nous pouvons entamer les phases de demande de subventions.

Vote : **POUR** à l'unanimité.

### **14/ ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR.**

Des négociations sont en cours, l'achat ou le don de ce matériel est indispensable.

Vote : **POUR** à l'unanimité

### **15/ DÉPLACEMENT DES CONTAINERS ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLAGE.**

Étant donné les nuisances olfactives et visuelles des containers situés en bordure du terrain de pétanque, il est proposé de les déplacer à la Mine entre le terrain de Tennis et les colonnes d'eau. Des caméras y seront installées.

Vote : **POUR** à l'unanimité

### **16/ ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SÉCURITÉ.**

L'économie totale sur une année pour le village étant de 1100€, vu que l'ensemble des projecteurs ont été remplacés par des luminaires à Leds respectueux des espèces nocturnes, vu que plusieurs personnes se sont manifestés pour des raisons valables et sécuritaires, demandant que l'éclairage public soit maintenu toute la nuit, vu que sur le village il existe des zones accidentées et donc dangereuses, l'éclairage de tous les luminaires sur l'ensemble de la commune sera maintenu toute la nuit.

Vote : **POUR** à l'unanimité

### **VOTE DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS.(vu l'article L2123-20, L2123-23, L2123-24 du Code Général des Collectivités).**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints, considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints, considérant que la commune de La Caunette compte 327 habitants.

#### **Propose que :**

- L'indemnité de fonction du Maire soit égale à 28,1% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit  $4110,52€ \times 28,1\% = 1155,06€$  brut
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint soit égale à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit  $4110,52€ \times 9\% = 369,95€$  brut
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint soit égale à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit  $4110,52€ \times 9\% = 369,95€$  brut
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint soit égale à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit  $4110,52€ \times 9\% = 369,95€$  brut

Monsieur le Maire indique que : Le total des indemnités à voter représente 91% de l'enveloppe budgétaire légale susceptible d'être allouée au maire et adjoints.

Vote : **POUR** à l'unanimité

**EMBAUCHE D'UNE OU UN SECRÉTAIRE DE MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme de recrutement d'une ou un secrétaire de Mairie a été lancé le 11/04/2026 et se terminera le 11/05/2026. 37 candidatures ont déjà été réceptionnées.

**\*Questions diverses :**

\* **Bail de fermage Jacquin/Mairie de La Caunette** portant sur 40 hectares pour un fermage annuel de 124,00€ pour la totalité de la surface, est annulé vu que :

Concernant le vote en Conseil Municipal du 10 mars dernier, autorisant le Maire à signer un bail de fermage de « 3 ans » et la réception au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault d'une première délibération le 12/03/2026, validant une durée de 3 ans, puis, le 16/03/2026 d'une seconde délibération identique mais portant sur ladite durée de « 9 ans ». Cette délibération ne fait pas mention d'une abrogation et d'un remplacement de la première délibération du 12 mars. Par ailleurs, au vu du procès-verbal de séance, et la première délibération, on peut estimer que le Conseil Municipal s'est prononcé, en séance du 10/03/2026, sur une durée de bail de 3 ans illégale et non sur la durée légale de 9 ans. On pourrait ainsi considérer que le Conseil Municipal n'a pas pu se prononcer en connaissance de cause et que le vote a été vicié. Par conséquent le bail ci-dessus mentionné est annulé.

\* **Recours de Nicolas de Volontat concernant les élections Municipales :**

Un recours au Tribunal Administratif de Montpellier a été fait par Monsieur Nicolas de Volontat pour protestation électorale sur le vote du 15/03/2026 portant sur l'utilisation d'après ses dires de « FAUSSES PROCURATIONS » et vote de « PERSONNES PHYSIQUES QUI NE REMPLISSENT PAS LES CONDITIONS D'ATTACHE COMMUNALE ». Nous attendons la délibération du tribunal et nous ne manquerons pas de publier le résultat.

\* **Vote modification des compétences données aux Adjoints :** MONTIEL Michel titulaire au Pays Haut Languedoc et Grands Sites de France, MARCOUIRE Jean-Pierre titulaire ENEDIS, ALVAREZ Henri titulaire et MONTIEL Michel suppléant pour Hérault Ingénierie.

Vote : **POUR** à l'unanimité.

\* **Prise en charge en tant que commune porteuse de l'évènement AMETLIER** du 25 juillet 2026 et restitution de la subvention perçue par la Communauté de Communes.

Vote : **POUR** à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le **05/06/2026**.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

La Caunette, le 30 avril 2026

Le Maire, Henri ALVAREZ